



gains au jeu et fiscalité

Par **valparaiso**, le 18/09/2020 à 20:26

Lors d'un rapide sondage réalisé pour le journal de TF1, il a été demandé à des personnes ce qu'elles feraient dans le cas où elles gagneraient plusieurs millions d'euros à un jeu tel que l'Euro-millions.
Beaucoup envisageaient un généreux partage égal de la somme gagnée entre les différents membres de leur famille.
Mais, par exemple, pour une famille de 3 enfants, si les parents gagnaient 4 millions à un tel jeu, serait-il possible, comme ce sont des gains de jeu, de donner 1 million à chacun des enfants sans que ces derniers ne soient obligés de payer des droits importants au fisc ?

Par **valparaiso**, le 19/09/2020 à 12:54

bonjour,
Le seul moyen de ne pas payer d'impôt sur un gain au jeu est de le garder sous son matelas.
Dans le cas d'un gain important, la somme sera versée par FDJ par chèque ou virement, certainement pas en liquide.
Cependant, pour éviter que les enfants déclarent une donation taxable si leurs parents veulent généreusement partager le gain en faisant bénéficier toute la famille; n'est-il pas possible de dire que toute la famille a parié en se cotisant pour acheter un ticket, et donc chacun reçoit sa part sans avoir d'impôt à payer.

Par **Lag0**, le 19/09/2020 à 23:03

Cependant, pour éviter que les enfants déclarent une donation taxable si leurs parents veulent généreusement partager le gain en faisant bénéficier toute la famille; n'est-il

pas possible de dire que toute la famille a parié en se cotisant pour acheter un ticket, et donc chacun reçoit sa part sans avoir d'impôt à payer.

[quote]
Bonjour,
Oui, c'est tout à fait possible...
Il y a quelques années, avec des collègues de travail, nous avons gagné (pas plusieurs millions, hein !). Les gains ont été partagés entre tous les joueurs directement par FDJ...

Par **valparaiso**, le **20/09/2020 à 10:24**

[quote]
bonjour,
Les gains ont été partagés entre tous les joueurs directement par FDJ...
[/quote]
C'est ce que je voulais savoir.
Il faut donc impérativement que ça se passe de cette façon, sinon si le gain est versé en entier sur le compte d'un seul et que celui-ci fasse ensuite un partage, le fisc interviendra pour taxer, en vertu du CGI sur les donations.